



CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

COMMISSION DES FINANCES

Rapport sur le préavis No 20/17 Budget communal 2018

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

Introduction

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à 5 reprises pour l'analyse du budget 2018 de notre Commune. Ayant eu la possibilité d'auditionner chaque municipal séparément pour son dicastère, elle remercie les membres de la Municipalité, soit successivement Mme Alice Durgnat-Lévi, M. Denys Chevallier, Mme Dominique-Ella Christin, M. Igor Diakoff et M. François Bryand, Syndic. La Commission remercie aussi la boursière Mme Brigitte Goetschmann, M. Marino Giovannini et M. Pierre Busset, consultant, qui ont participé à une des séances.

Analyses préliminaires

Une première analyse ci-dessous va se concentrer sur l'évolution des principaux mouvements depuis 2015. Une seconde analyse examinera plus après dans le rapport l'ensemble des comptes (compte par compte) du budget et proposera certaines modifications par le biais d'amendements de la COFIN ou de recommandations à la Municipalité.

Analyse comparative des comptes de fonctionnement et budget depuis 2015

Tableau 1	Budget 2018	Budget 17	Comptes 16	Comptes 15
'000 CHF	Total	Total	Total	Total
Administration générale	-2 836	-2 634	-2 691	-2 352
Finances	17 022	16 214	17 203	15 816
Domaines et bâtiments	-748	-795	-1109	-1 026
Travaux	-2 143	-1 964	-2 096	-1 902
Instr. publique et cultes	-974	-850	-795	-659
Police	-1 963	-1 802	-1 738	-1 589
Sécurité sociale	-8 354	-8 170	-7 887	-8 598
Excédent/Déficit	41	-1	887	-311

Explications : le tableau 1 ci-dessus exprime le solde en milliers de francs des directions en soustrayant les charges des revenus.

Constatations générales

Le budget proposé est à l'équilibre pour la 3^e année consécutive et la COFIN estime qu'il est en l'état globalement réaliste.

Les grands projets d'investissement en matière de bâtiments sont désormais terminés, il s'agit maintenant de les gérer et de les amortir. La marge d'autofinancement, laquelle voit une prévision de baisse d'environ CHF 250'000 entre le budget 2017 et 2018 doit en revanche être surveillée d'encore plus près à l'avenir. Elle reste en effet très en dessous des montants prévus pour des investissements.

De même on note une augmentation des prélèvements aux réserves de l'ordre de CHF 650'000 en 2018 par rapport au budget 2017, ce qui concourt notablement à l'établissement d'un budget équilibré. Ces réserves ont été constituées à cet effet et il est légitime de les utiliser un jour, mais il va sans dire que ce type de prélèvement ne saurait être considéré comme une solution durable.

De nouveaux investissements, en matière d'infrastructure routière et sportive, d'aménagement de l'espace public et d'accueil de la petite enfance, sont en préparation et figurent au plan d'investissement. Il sera nécessaire de tenir compte du niveau d'endettement, qui a augmenté récemment suite à la vague d'investissements passée dans les bâtiments, ainsi que de la marge d'autofinancement et des réserves qui baissent, lors des votes des éventuels préavis futurs liés à ces investissements.

De façon spécifique, la COFIN a noté que les entrées et les dépenses de fonctionnement gérées par la Municipalité sont globalement correctement budgétées. La COFIN a constaté et analysé des tendances importantes dans les postes suivants que ce soit au niveau des rentrées ou des sorties ;

- Les rentrées d'impôts progressent globalement de CHF 945'000 par rapport au budget 2017 (+4.6%) et CHF 460'000 (+2.2%) par rapport aux comptes 2016. Ceci est notamment dû aux impôts sur le revenu qui progressent de CHF 500'000 par rapport au budget 2017 et CHF 505'000 par rapport aux comptes 2016 et aux impôts sur la fortune qui progressent de CHF 350'000 par rapport au budget 2017 mais régressent de CHF 400'000 par rapport aux comptes 2016.
- Les charges de transport public (rubrique 180) progressent globalement d'environ CHF 110'000 (+10%) par rapport au budget 2016 et CHF 185'000 (+17.5%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des coûts de la ligne de bus 805 ainsi qu'à des participations à des charges cantonales (Montant imposé).
- Les charges de personnel (rubrique 13) progressent significativement, soit + CHF 204'000 (+10%) par rapport au budget 2017 et par rapport aux comptes 2016. Des nouveaux engagements pour l'équivalent de 2 EPT (équivalent plein temps) sont prévus durant l'exercice 2018.
- Le coût de la sécurité sociale est quant à lui significativement en hausse. La péréquation financière (compte 220.3520) se monte à CHF 5'654'500, soit une augmentation de CHF 745'000 (+15%) par rapport aux CHF 4'906'700 budgétés en 2017. La facture sociale (Compte 720.2515) se monte à CHF 7'525'900, soit une augmentation de CHF 940'000 (+14%) par rapport aux CHF 6'586'400 budgétés en 2017.
- Les charges nettes du réseau routier (Rubrique 430) progressent globalement d'environ CHF 216'000 (+41%) par rapport au budget 2017 et CHF 80'000 (+12%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation est essentiellement due à l'augmentation des coûts d'entretien du réseau ainsi qu'à l'augmentation du personnel.
- Les charges d'instruction publique (Rubrique 5) progressent globalement d'environ CHF 90'000 (+10%) par rapport au budget 2017 et CHF 140'000 (+18%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation est d'une part due aux dépenses du personnel parascolaire et d'autre part à l'augmentation des charges d'enseignement primaire pour les élèves regroupés sur un des sites de Nyon.
- Les charges pour les services de police (Rubrique 610) progressent globalement d'environ CHF 115'000 (+8.5%) par rapport au budget 2017 et CHF 170'000 (+13%) par rapport aux comptes 2016. Cette augmentation est d'une part due à la réforme policière cantonale laquelle se monte à CHF 391'400, soit CHF 45'000 de plus que budgété en 2017 et d'autre part à l'augmentation des charges de la police intercommunale,

Propositions d'amendements de la COFIN

La COFIN vous propose 7 amendements qui ont fait l'unanimité en son sein. La COFIN a essayé ici de reprendre certaines recommandations et conclusions émises dans le rapport de la COGEST dans le cadre du bouclage des comptes 2016.

La résultante de ces 7 amendements, s'ils sont tous acceptés par le Conseil, améliore le budget et la marge d'autofinancement d'un montant de CHF 89'500.

Jetons de présence des autorités et commissions – Compte Nr 101.3003

La COFIN estime injustifiée cette augmentation des jetons de présence suite à l'augmentation de la rétribution consentie aux autorités municipales depuis le début de cette année. Elle souhaite une stabilisation de ce poste à CHF 50'000.

Amendement n°1 : Diminution des charges de CHF 20'000, soit de porter le compte 101.3003 à CHF 50'000 (au lieu de CHF 70'000).

Compte Disren – Rubrique Nr 110 (compte à créer)

Suite à l'acceptation par le Conseil Régional de plusieurs préavis pour un montant global dépassant les CHF 2'000'000 et en partant du principe que d'autres préavis pourraient être acceptés lors de l'exercice 2018, la COFIN trouve raisonnable de prévoir un budget à cet effet, ce d'autant plus que ces montants sont annoncés dans le plan d'investissement. La COFIN estime que la méthode prônée par la Municipalité, soit de passer par la voie d'amortissements ultérieurs, ne permet pas le suivi transparent des coûts du DISREN.

Amendement n°2 : Augmentation des charges de CHF 100'000, soit de porter CHF 100'000 au crédit d'un compte à créer.

Traitement du personnel – Compte Nr 130.3011

Le budget prévoit une augmentation des salaires de 2%, soit environ CHF 40'000 et de 2 personnes supplémentaires (+2 EPT), soit environ 120'000, en tenant compte des divers ajustements du personnel et de leur niveau de rémunération. La COFIN souhaite réduire de moitié le budget alloué aux augmentations et demande à la municipalité de bien vouloir présenter un préavis concernant le second EPT.

Amendement n°3 : Diminution des charges de CHF 100'000.- soit de porter le compte 130.3011 à CHF 1'950'000 (au lieu de CHF 2'050'000)

Entretien des bâtiments – Compte Nr 355.3141

L'idée de mettre une terrasse du côté sud du Centre des Morettes est jugée intéressante par la COFIN. Elle mériterait selon elle un préavis afin de connaître les différentes variantes même si le montant était amené à dépasser les CHF 50'000.

Amendement n°4 : Diminution des charges de CHF 35'000, soit de porter le compte 355.3141 à CHF 95'000 (au lieu de CHF 130'000)

Chef de Projet RDU (Conseil Régional) – Compte Nr 420.3526

Le préavis 18/12 prévoyait de mettre aux budgets entre 2013 et 2017 un montant de CHF 30'000 par an pour le chef de projet RDU. Dans la pratique, celui-ci a été engagé en novembre 2013, raison pour laquelle il n'y a eu que CHF 5'000 dépensés en 2013. Les CHF 30'000 demandés dans le cadre de ce compte sont hors-préavis, toutefois la COFIN accepte que la dépense de CHF 150'000 sur 5 ans se termine formellement à fin octobre 2018. Cependant la COFIN souhaite rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale de CHF 150'000 et propose donc l'amendement suivant:

Amendement n°5 : Diminution des charges de CHF 5'000, soit de porter le compte **420.3526** à CHF 25'000 (au lieu de CHF 30'000)

Entretien du réseau routier – Compte Nr 430.3142

La COFIN approuve la réfection du chemin de l'Aérodrome (appelé chemin des Murettes dans le budget) mais elle voit mal pourquoi dépenser CHF 59'000 pour la route de Promenthoux, laquelle sert plus au parking des plagistes lors de la saison d'été qu'au trafic routier. Elle réitère sa demande à la Municipalité de soumettre rapidement au Conseil un préavis global sur l'entretien du réseau routier (de type crédit cadre).

Amendement n°6 : Diminution des charges de CHF 59'000, soit de porter le compte 430.3142 à CHF 199'000 (au lieu de CHF 258'000)

Taxes annuelles forfaitaires habitants – Compte Nr 450.4342

LA COFIN met en doute la base de calcul de la Municipalité justifiant l'augmentation de la taxe de 80.- à 100.- par habitant (sans qu'elle ait reçu au moment de l'établissement du rapport le détail de la calculation permettant de définir le montant de l'augmentation de la taxe nécessaire afin de couvrir les frais d'élimination des déchets urbains). La COFIN relève que l'investissement de CHF 66'000 concernant les goulottes et containers n'est pas récurrent et elle estime donc cette augmentation de 20.- prématurée. En fait, ce type d'achat est un investissement qui devrait faire l'objet d'un amortissement sur plusieurs années.

La COFIN propose donc l'amendement suivant consistant à n'augmenter la taxe que de 10.- par habitant.

Amendement n°7 : Diminution des revenus de CHF 29'500, soit de porter le compte 450.4342 à CHF 265'500 (au lieu de CHF 295'000)

Il est bien entendu qu'il s'agit d'un message politique que nous souhaitons faire passer. La Municipalité dispose des prérogatives nécessaires au maintien de sa décision malgré l'acceptation de cet amendement.

Recommandations générales de la COFIN

En continuant son analyse, la COFIN fait les remarques générales suivantes concernant certains postes du budget :

Amortissement des titres – Nr du compte 220.3302

La COFIN estime que ce compte devrait plutôt être libellé "perte comptable sur titre". Elle tient également à relever que le montant prévu au budget est totalement aléatoire puisqu'il représente la différence entre les deux cours de bourse du portefeuille d'actions de la Romande Energie aux deux dates d'ouverture et de fermeture de l'exercice. La COFIN regrette pour conclure que sa recommandation de créer un fond de réserve afin de couvrir les fluctuations sur ce compte n'ait pas été suivie dès le début.

Location des terrains et fermages - Nr Compte 310.4232 : Après de nombreuses interventions de conseillers, la COFIN constate avec satisfaction que le contrat de droit de superficie de la Barcarolle ainsi que les baux à loyer sont désormais bien suivis par la Municipalité et que les redevances et indexations sont régulièrement adaptées.

Primes d'assurances de tiers, choses et RC - Nr Compte 352.3186 : La COFIN pense qu'à la vue des nouveaux bâtiments réalisés, le montant d'assurance est probablement sous-estimé. Elle renonce à ce stade à faire un amendement mais encourage la Municipalité à l'informer en cas de dépassement.

Loyers des bâtiments du patrimoine administratif - Nr Compte 355.4271: En reprenant la deuxième moitié du 1^{er} étage de la maison Fischer, la Municipalité a définitivement tiré un trait sur l'intention de rénover et louer pour environ CHF 45'000 le rez et le 1^{er} étage du bâtiment, comme elle l'avait annoncé dans le cadre du préavis 63/97. De plus, la maison Fischer n'étant dorénavant plus un bâtiment « mixte », la COFIN demande à la Municipalité que toutes les charges y relatives soient déplacées lors du prochain bouclage dans la rubrique 351 « Bâtiments administratifs ».

Amortissements Obligatoires Trottoir " Bossières " / Amortissements Supplémentaires Trottoir " Bossières "- Nr Compte 430.3311/3321 : la COFIN relève que les libellés sont erronés puisqu'il s'agit du préavis 73/15. Les montants prévus au budget 2017 ne seront donc pas dépensés (préavis non bouclés) et sont par conséquent reportés en 2018 à l'identique.

Achat de machine, de matériel d'exploitation et d'entretien - Nr Compte 431.3114 : La COFIN approuve, sur le fond, l'interpellation d'un conseiller concernant l'état général de l'éclairage public et souhaite que la Municipalité présente au Conseil un préavis sur cet objet.

Achat de machine, de matériel d'exploitation et d'entretien - Nr Compte 440.3154 : La COFIN recommande que le montant annoncé de CHF 3'000 concernant les "balises pour chenal pour Paddle" figure au compte 440.3114 car il s'agit ici d'acheter de nouveaux équipements et non pas d'entretenir un équipement existant.

Achat de machine, de matériel d'exploitation et d'entretien - Nr Compte 450.3114: La COFIN est en accord avec le montant budgété, toutefois elle relève que la note explicative est erronée. Voici la correction de cette note reçue du Municipal responsable:

"Le montant de CHF 66'000 se décompose comme suit:

- 1) remplacement de 4 goulottes (partie supérieure du conteneur) existantes datant de 1999 pour CHF 20'000.
- 2) achat de 4 conteneurs nouveaux (3 au Clos et 1 ch. des Mouilles) y compris pose et aménagements extérieurs. Si le projet du Clos démarre en 2018, il faudra poser les containers de suite, ceci pour CHF 46'000. »

Salaires du personnel occasionnel - Nr Compte 712.3012: La COFIN interprète le montant budgété comme la volonté de la Municipalité d'engager un collaborateur (type Matu Pro) pour une période d'environ 5 mois dès Août 2018. Dans le cadre de la séance avec la Municipalité, la COFIN a mis en garde cette dernière sur le risque d'engager du personnel sans respecter strictement la loi sur le travail.

Conclusion :

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

le Conseil Communal de Prangins

- vu le préavis municipal no 20/17 concernant le budget 2018,
- lu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide
- 1) d'adopter le budget communal 2018, tel qu'amendé.

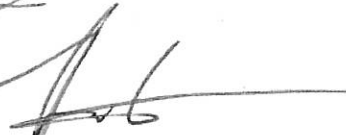
Prangins le 3 décembre 2017

La Commission

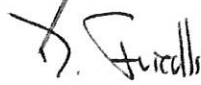
Patrick Jaton



Jacques Auberson



Daniel Friedli



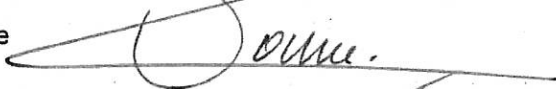
Stefano Rosselet



Peter Dorenbos



Claude Favre



Jean de Wolff (Président)

